

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tenue le **17 février 2026**, via la plateforme Teams ou au Centre de services scolaire situé au 102, rue Jacques-Cartier à Gaspé. La rencontre est présidée par madame Chantal Dufort, en remplacement de madame Marie-Pier Denis, présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur J. Antonio Blouin (administrateur)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Marie-Pier Denis (présidente)	<input type="checkbox"/>
Madame Pascale Déry (administratrice)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Chantal Dufort (administratrice)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Katia Gagnon (administratrice)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Guy Giroux (administrateur)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Félix Guay-Vachon (administrateur)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Dave Lavoie (administrateur)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Claudie Malouin (administratrice)	<input type="checkbox"/>
Madame Carline Minville (administratrice)	<input type="checkbox"/>
Monsieur Steve Miousse (membre non-votant)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Yves Marcotte (secrétaire général)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Steven Richard (directeur général adjoint par intérim)	<input type="checkbox"/>
Madame Josée Roussy (administratrice)	<input type="checkbox"/>
Madame Josée Synnott (directrice générale)	<input checked="" type="checkbox"/>

INVITÉ :

1.0 GÉNÉRAL

1.1 Ouverture de la réunion et constatation du quorum

La réunion est ouverte sous la présidence de madame Chantal Dufort en remplacement de madame Marie-Pier Denis. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulière et valablement ouverte.

1.2 Présidence et secrétariat de la rencontre

Madame Chantal Dufort agit à titre de présidente de la rencontre, et monsieur Yves Marcotte agit à titre de secrétaire.

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Chantal Dufort fait la lecture de l'ordre du jour.

CA-2602-032

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur Dave Lavoie, **ET APPUYÉE** par, madame Pascale Déry, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1.4 Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est signalé à cette séance.

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2025

Puisque le document a été rendu disponible dans les délais prescrits, la présidente est dispensée de la lecture du procès-verbal.

CA-2602-033

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, madame Katia Gagnon, **ET APPUYÉE** par, monsieur J. Antonio Blouin, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal soit adopté avec les modifications apportées.

Suivi au procès-verbal : la directrice générale, madame Josée Synnott, informe l'assemblée que les documents pour la demande de subvention de la salle de spectacle de l'école C.-E.-Pouliot de Gaspé ont été complétés et transmis au ministère concerné. La directrice générale ajoute que le dossier a été préparé conjointement par le CSSCC et la ville de Gaspé, marquant ainsi un bel esprit de collaboration.

1.6 Compte-rendu du comité de vérification

Aucune rencontre n'a été tenue.

1.7 Compte-rendu du comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a été tenue.

1.8 Compte-rendu du comité de gouvernance et d'éthique

Aucune rencontre n'a été tenue.

1.9 Rapport annuel – Protectrice régionale de l'élève

Le conseil d'administration a pris acte du dépôt du rapport annuel de la Protectrice régionale de l'élève, madame Chloé Corneau. À cette occasion, madame Corneau a présenté un portrait statistique des plaintes traitées dans la région, incluant celles concernant le Centre de services scolaire des Chic-Chocs. Elle a également tenu à souligner la qualité de la collaboration du CSSCC dans le cadre du traitement des plaintes.

1.10 Période de questions du public

Aucune question du public

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.1 Suivi avec la ville de Gaspé

Avec le consentement unanime des membres de l'assemblée, ce point est reporté à la toute fin de la séance.

3.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

3.1 Calendrier scolaire 2026-2027

ATTENDU que, conformément à l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire des Chic-Chocs est chargé d'établir le calendrier scolaire des écoles, en tenant compte des dispositions prévues au régime pédagogique;

ATTENDU que le calendrier scolaire proposé a fait l'objet de consultations auprès des différentes instances concernées, notamment le comité de concertation et de développement éducatif secteur jeunes (CCDEJ), le comité de participation enseignant, le comité de parents ainsi que le syndicat des Travailleurs de l'Enseignement de l'Est du Québec (STEEQ), conformément aux pratiques collaboratives du centre de services;

ATTENDU que l'objectif principal de ces consultations a été de veiller à ce que les préoccupations des différentes parties prenantes soient prises en compte;

ATTENDU que la version du calendrier scolaire proposée répond de manière équilibrée aux recommandations des instances consultées, en vue de favoriser un environnement propice à la réussite des élèves et à la collaboration entre les différents acteurs du milieu scolaire;

ATTENDU que le rôle du conseil d'administration est de finaliser l'adoption du calendrier scolaire, conformément à ses attributions prévues par la législation en vigueur;

CA-2602-034

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, madame Pascale Déry, **ET APPUYÉE** par, monsieur Guy Giroux, il est résolu d'adopter le calendrier scolaire 2026-2027 tel que présenté, conformément aux dispositions législatives et aux recommandations des comités consultés.

4.0 SERVICE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DES SERVICES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES

Aucun point

5.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Aucun point

6.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Aucun point

7.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun point

8.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

8.1 Renonciation à des droits de propriété – Vente d'un immeuble par la Commission scolaire Eastern Shores

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Shores désire procéder à la vente, par appel d'offres public, de l'immeuble situé au 584, montée de Wakeham, à Gaspé;

ATTENDU la visite des lieux effectuée le 25 août 2025 par monsieur Steve Miousse, directeur des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire;

ATTENDU l'analyse réalisée par les services administratifs du Centre de services scolaire des Chic-Chocs quant à l'état, à l'utilité et au potentiel de l'immeuble;

ATTENDU QUE le bâtiment est vétuste et ne répond pas aux besoins actuels ni aux exigences futures du Centre de services scolaire des Chic-Chocs;

ATTENDU QU'aucun projet institutionnel, éducatif ou administratif n'est envisagé sur ce site par le Centre de services scolaire des Chic-Chocs;

ATTENDU la problématique soulevée par le notaire concernant la chaîne de titre de propriété;

ATTENDU les vérifications effectuées relativement à la situation cadastrale et aux titres de propriété;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Chic-Chocs ne revendique aucun droit de propriété sur les terrains visés;

CA-2602-035

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur J. Antonio, **ET APPUYÉE** par, monsieur Dave Lavoie, il est résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le Centre de services scolaire des Chic-Chocs à intervenir auprès de la Commission scolaire Eastern Shores relativement à l'immeuble situé au 584, montée de Wakeham, à Gaspé, aux seules fins de renoncer expressément à tout droit de propriété, actuel ou éventuel, que le CSSCC pourrait autrement prétendre détenir sur les anciens lots 19A-1, 19B-2, 19B-1 et 18C-5, maintenant partie du lot 3 146 493;

DE CONFIRMER QUE cette renonciation est effectuée uniquement afin de clarifier la chaîne de titres, de dissiper toute ambiguïté juridique et de permettre la réalisation de la transaction immobilière sans contestation ni obstacle;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, à signer tout acte notarié, document ou déclaration requis pour donner plein effet à la présente résolution.

8.2 Modernisation de l'ascenseur à l'école Antoine-Roy

ATTENDU l'acceptation des projets soumis au programme gouvernemental « Résorption du déficit de maintien des actifs 2023-2024, mesure 50622 »;

ATTENDU l'avis d'appel d'offres a été publié sur SEAO le 19 novembre 2025, afin d'accorder un contrat à un entrepreneur pour la modernisation de l'ascenseur à l'école Antoine-Roy, Appel d'offres; 20106552 / Projet : 0341D2324;

ATTENDU les offres reçues :

Soumissionnaire	Provenance	Montant (avant taxes)	Montant (après taxes)	Conforme	Recommandation
Ascenseurs Mobius 9170-7075 Québec Inc.	Saint-Calixte	476 600 \$	547 970,85 \$	Oui	Oui
Ascenseurs Absolu 9355-3139 Québec Inc.	Saint-Colomban	570 300 \$	655 702,43 \$	Oui	Non

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénieurs JMCI, expert professionnel dans le dossier;

ATTENDU que le montant estimé des travaux et accepté au programme gouvernemental des projets de résorption du déficit de maintien 2023-2024 est inférieur au montant proposé par le plus bas soumissionnaire conforme y incluant des imprévus et frais connexes;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire;

CA-2602-036

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE par, monsieur Dave Lavoie, **ET APPUYÉE** par, madame Pascale Déry, il est résolu de retenir les services de Ascenseurs Mobius (9170-7075 Québec Inc.), afin de réaliser les travaux de modernisation de l'ascenseur de l'école Antoine-Roy (projet : 341D2324), pour un montant de 476 600 \$, avant taxes, et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tous les documents requis à la réalisation des travaux.

8.3 Modernisation de l'ascenseur à l'école C.-E.-Pouliot

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Chic-Chocs doit procéder à la modernisation de l'ascenseur de l'école C.-E.-Pouliot, située à Gaspé;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Chic-Chocs a procédé à un appel d'offres public publié sur SEAO le 7 janvier 2026, conformément aux dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics et de ses directives, afin d'accorder un contrat à un entrepreneur pour la modernisation de l'ascenseur à l'école C.-E.-Pouliot de Gaspé, Appel d'offres : 20114665 / Projet : 0401D2425;

ATTENDU QUE cet appel d'offres visait l'adjudication d'un contrat pour les travaux de modernisation de l'ascenseur à l'école C.-E.-Pouliot;

ATTENDU l'offre reçue :

Soumissionnaire	Provenance	Montant (avant taxes)	Montant (après taxes)	Conforme	Recommandation
Ascenseurs Mobius 9170-7075 Québec Inc.	Saint-Calixte	502 250 \$	577 461,94 \$	Oui	Oui

ATTENDU que la firme d'ingénierie JMCI, chargée de l'analyse technique et professionnelle du projet, recommande l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU que le montant estimé des travaux et accepté au programme gouvernemental des projets de résorption du déficit de maintien 2024-2025 est inférieur au montant proposé par le plus bas soumissionnaire conforme y incluant des imprévus et frais connexes;

ATTENDU que le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire recommande l'adjudication du contrat Ascenseurs Mobius (9170-7075 Québec Inc.)

CA-2602-037

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE par, monsieur Dave Lavoie, **ET APPUYÉE** par, madame Katia Gagnon, il est résolu :

1. **D'ADJUGER** à Ascenseurs Mobius (9170-7075 Québec Inc.) le contrat pour les travaux de modernisation de l'ascenseur à l'école C.-E.-Pouliot de Gaspé, conformément à l'appel d'offres public numéro 20114665 (projet 0401D2425), pour un montant total de 502 250 \$, avant taxes;
2. **De MANDATER** le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer, pour et au nom du Centre de services scolaires des Chic-Chocs, tous les documents requis à la conclusion et à l'exécution du contrat.

8.4 Attribution d'un contrat - Acquisition de quatre (4) simulateurs pour la formation d'engins de chantier au centre de formation professionnelle Micheline-Pelletier

ATTENDU l'acceptation du projet soumis au programme gouvernemental, Financement de l'équipement de la formation professionnelle, mesure 50580;

ATTENDU l'avis d'appel d'offres a été publié sur SEAO le 1^{er} décembre 2025, afin d'accorder l'octroi du contrat pour l'acquisition de quatre (4) simulateurs de formation d'équipement lourd dans le cadre de l'appel d'offres public 408-CE-2526-001;

ATTENDU qu'une seule offre a été déposée :

Soumissionnaire	Provenance	Montant (avant taxes)	Montant (après taxes)	Conforme	Recommandation
CM Labs Simulations	645, rue Wellington, Montréal (Québec) H3C 1T2	516 925,84 \$	552 419,63 \$	Oui	Oui

Après analyse des soumissions reçues, le comité d'évaluation recommande l'attribution du contrat à CM Labs Simulations, qui représente la soumission conforme la plus basse et répond à l'ensemble des critères techniques exigés.

Autorise l'octroi du contrat pour l'acquisition de quatre (4) simulateurs de formation d'équipement lourd dans le cadre de l'appel d'offres public 408-CE-2526-001 au soumissionnaire CM Labs Simulations, pour un montant total de 516 925,84 \$ avant taxes.

CA-2602-038

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE par, madame Pascale Déry, **ET APPUYÉE** par, monsieur J. Antonio, il est résolu, de retenir la proposition #2025-P004618 de CM Labs Simulations, afin d'acquérir quatre (4) simulateurs de formation d'équipement lourd dans le cadre de l'appel d'offres public 408CE2526001 au soumissionnaire CM Labs Simulations, pour un montant total de 516 925,84 \$, avant taxes, destinés au Centre de formation Micheline-Pelletier.

DE MANDATER le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tous les documents requis à la réalisation des travaux.

8.5 Conciliation finale avec la firme Écosystem Inc.

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Chic-Chocs a conclu en 2011 un contrat de services écoénergétiques avec Les Services Énergétiques Écosystem Inc., dans le cadre d'un programme d'économie d'énergie visant l'amélioration de l'efficacité énergétique de vingt-six (26) écoles;

ATTENDU QUE ce contrat prévoyait une garantie de performance sur une période de douze (12) ans, ainsi qu'un mécanisme de compensation en cas de sous-performance des économies d'énergie attendues;

ATTENDU QUE plusieurs rapports d'économies se sont révélés problématiques ou manquants, notamment pour les années 2021 à 2024, entraînant des analyses externes et des négociations prolongées;

ATTENDU QUE la firme a déposé, le 10 décembre 2025, une offre finale de règlement prévoyant le versement d'un montant de 1 057 500 \$ pour couvrir les économies manquantes, ainsi que la libération de la prime de risque contractuelle de 330 000 \$ au bénéfice du CSSCC;

ATTENDU l'accompagnement au dossier de la firme de génie-conseil Éco Énergie GPMM qui recommande l'acceptation de l'offre finale de règlement soumise par Les Services Énergétiques Écosystem Inc.;

CA-2602-039

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur J. Antonio Blouin, **ET APPUYÉE** par, monsieur Guy Giroux, il est résolu :

DE SE PRONONCER sur l'offre finale de règlement déposée le 10 décembre 2025 par Les Services Énergétiques Écosystem Inc., au montant de 1 057 500 \$, à titre de compensation pour les économies d'énergie manquantes.

SI ACCEPTATION :

DE CONFIRMER la libération, au bénéfice du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, de la provision contractuelle de 330 000 \$ prévue à titre de prime de risque;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer toute entente, quittance ou documentation nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

9.0 SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Aucun point

10.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Aucun point

11.0 INFORMATION ET CORRESPONDANCE

11.1 Nouvelles et correspondance de la présidence

Aucune correspondance

11.2 Nouvelles et correspondance de la direction générale

À son point de correspondance, la direction générale informe les membres que la Journée de la persévérance scolaire se tiendra le jeudi 19 février prochain et invite les administrateurs à porter du vert pour souligner l'événement.

Elle mentionne également que le début de la formation en construction navale a été reporté au 9 mars prochain, date à laquelle la nouvelle cohorte amorcera officiellement son parcours.

Enfin, la direction générale souligne que 13 membres du personnel du CSSCC inscrits à la relève des directions d'établissement suivent actuellement une formation offerte par l'UQAR, menant à l'obtention d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) de deuxième cycle. Elle précise qu'il s'agit de la toute première fois que cette formation est dispensée sur le territoire du CSSCC, soit à Grande-Vallée.

11.3 Nouvelle du comité de parents

Au point des nouvelles du comité de parents, il est mentionné qu'aucune rencontre n'a eu lieu au cours du mois de février. La prochaine rencontre du comité est prévue en mars.

Monsieur Dave Lavoie informe toutefois les membres que des discussions ont eu lieu concernant une possible modification de l'horaire des cours à l'école Saint-Rosaire, ainsi que dans d'autres écoles de la Ville de Gaspé. C'est un sujet qui pourrait devenir éventuellement d'actualité au conseil d'administration. Il ajoute également que l'école Saint-Rosaire a procédé à l'achat de 20 pupitres d'élèves pour un montant de 8 000 \$. Il se questionne si ce genre d'achat pourrait se faire de façon regroupée au sein du Centre de services scolaire pour de meilleurs prix.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public

Retour au point reporté en fin de séance

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.1 Suivi avec la ville de Gaspé

Le point 2.1 relatif au suivi avec la Ville de Gaspé est reporté à la fin de la séance. La direction générale indique souhaiter que ce point soit traité à huis clos.

Monsieur J. Antonio Blouin propose que la séance se tienne à huis clos. La proposition est adoptée. Il est 20 h 15.

Monsieur J. Antonio Blouin propose de lever le huis clos. Le retour en séance publique est constaté. Il est 20 h 35.

13. FIN DE LA RENCONTRE

13.1 Levée de la rencontre

CA-2602-040

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur Dave Lavoie, **ET APPUYÉE** par, monsieur J. Antonio Blouin, il est résolu de lever la séance.

Il est 20 h 38.

Chantal Dufort, en remplacement de
Mme Marie-Pier Denis, présidente

Yves Marcotte
Secrétaire général